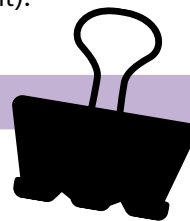


AIDE-MÉMOIRE *pratique*



AMÉNAGEMENT DE BASE POUR VOTRE MILIEU DE GARDE

- Un réfrigérateur et un four à micro-ondes;
- Un espace pour prendre les repas et les collations;
- Une salle de bain avec une toilette et un lavabo ou alors une salle de bain à proximité du local à usage exclusif des enfants du service de garde;
- Un espace éclairé par au moins une fenêtre et lumineux pour les jeux et les activités des enfants;
- Un accès à un espace de jeu extérieur ou à un parc à proximité;
- Un espace pour les siestes;
- Un lit avec montants et barreaux ou un parc pour enfant à l'intention de chaque enfant de moins de 18 mois;
- Un lit de camp ou un matelas couvert d'une housse lavable appropriée à sa taille, à l'intention de chaque enfant de plus de 18 mois;
- Un téléphone fonctionnel et accessible afin que les parents puissent joindre les RSGE en tout temps durant la prestation de services;
- Une liste de numéros de téléphone d'urgence à proximité du téléphone;
- Une trousse de premiers soins conforme à l'annexe I du RSGE;
- Des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone fonctionnels dans le local ou dans la résidence (ou conformément aux exigences du Code du bâtiment, le cas échéant).



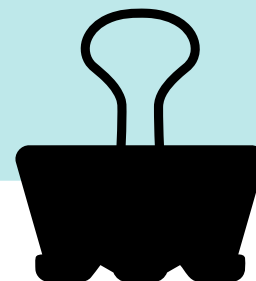
TON TRAVAIL DANS LE *des tout-petits*



FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Formation sur l'hygiène et salubrité, alimentaires
MAPAQ - 3.5 heures
- Formation obligatoire pour RSGE
portant sur le développement, la sécurité, la santé et l'alimentation des enfants - 45 heures
- Formation de secourisme adapté à la petite enfance
8 heures incluant un 1 h 30 sur la gestion des réactions allergiques sévères
- Perfectionnement annuel
6 heures à faire annuellement

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UNE reconnaissance

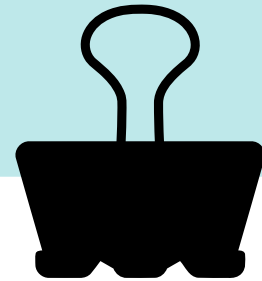


- Le formulaire de demande de reconnaissance dûment complété (fournis par le BC) ;
- Une copie de l'acte de naissance, la carte de citoyenneté canadienne, la carte de résident permanent ou de tout autres documents établissant l'identité, la date de naissance et le droit de travailler au Canada ;
- Une copie de l'acte de naissance ou de tout autres documents établissant l'identité et la date de naissance de chaque enfant de moins de 18 ans qui habite ordinairement avec la requérante ainsi qu'une indication des heures pendant lesquelles il sera présent à la résidence où les services de garde seront fournis ;
- Un consentement écrit et signé en présence du personnel du BC, afin d'officialiser l'identité de la requérante permettant de procéder à la demande d'une attestation d'absence d'empêchement auprès d'un corps policier ;
- Une déclaration signée attestant qu'elle a une bonne santé physique et mentale lui permettant d'assurer la prestation des services de garde (fournis par le BC) ;
- Une attestation de réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance (8 heures) datant d'au plus trois ans comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint (6 heures) visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance ;

important

Vous, votre conjoint, votre assistante et votre remplaçante occasionnelle (s'il y a lieu), ainsi que toutes les personnes de plus de 18 ans qui habitent à votre résidence devez prendre rendez-vous avec Katy Grenier au numéro 819 732-4136 poste 109, et ce, le plus tôt possible, afin de signer les consentements.

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UNE reconnaissance



- Une attestation de réussite de la formation de 45 heures prévue à l'article 57 RSGEE et, le cas échéant, des activités de perfectionnement prévu à l'article 59 RSGEE (Délais 12 mois) ;
- Une copie du certificat d'enregistrement de l'arme si la résidence où seront fournis les services de garde abrite une arme, ou une attestation de non-possession ;
- Procédure d'évacuation et plan d'évacuation en cas d'urgence (fournis par le BC) ;
- Programme éducatif (délais 24 mois) ;
- Déclaration solennelle (fournis par le BC) ;
- Menu type de 2 semaines (fournis par le BC) ;
- Une preuve relevant de votre assurance habitation attestant de la couverture pour vos activités professionnelles advenant votre reconnaissance.

note

Vous pouvez aussi faire la demande auprès de la Compagnie d'assurance André Bernier qui l'offre à l'ensemble des RSG à travers le Québec à prix souvent beaucoup plus avantageux que vos assurances résidentielles. Cette entreprise peut être rejointe au : 1 800-563-6070

Vous devrez être couverte par une police d'assurance professionnelle pour un montant d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre dont la garantie s'étend à vos activités de responsable et, s'il y a lieu, à celles de la personne qui vous assiste et des remplaçantes énumérées à l'article 81. (Quand vous êtes reconnues par le C.A pas avant).

AIDES FINANCIÈRES disponibles

OUVERTURE D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

TROUSSE DE DÉMARRAGE D'UNE VALEUR DE 600 \$ INCLUANT :

- Logiciel de gestion pour 2 ans ;
- Frais de démarrage (formations, atelier, fourniture de bureau, etc.)

INCITATIF FINANCIER À LA HAUTEUR DE 3 000 \$ DIVISÉ EN 3 VERSEMENTS, SOIT :

- 1 000 \$ dès l'ouverture (prime de reconnaissance)
- 1 000 \$ après 12 mois d'opération (prime de fidélisation) ;
- 1 000 \$ après 24 mois d'opération (prime de pérennité).

INCITATIF FINANCIER DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 3 500 \$

Le ou la responsable du service de garde a le droit à une aide financière du gouvernement du Québec au montant de 3 500 \$ pour faire l'achat d'équipements, jouets, etc.

CONVERSION DES SERVICES DE GARDE PRIVÉ EN MILLIEUX SUBVENTIONNÉS

TROUSSE DE DÉMARRAGE D'UNE VALEUR DE 600 \$ INCLUANT :

- Logiciel de gestion pour 2 ans ;
- Frais de démarrage (formations, atelier, fourniture de bureau, etc.)

INCITATIF FINANCIER DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 3 500 \$

Le ou la responsable du service de garde a le droit à une aide financière du gouvernement du Québec au montant de 3 500 \$ pour faire l'achat d'équipements, jouets, etc.

CRÉATION D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

MUNICIPALITÉ

Aide financière pouvant aller jusqu'à concurrence de 10 000 \$ (80 % des dépenses admissibles sous présentation de pièces justificatives) serait offerte aux municipalités ayant un local disponible afin de le conformer aux exigences du CPE

ENTREPRISE

Aide financière pouvant aller jusqu'à concurrence de 5 000 \$ (50 % des dépenses admissibles sous présentation de pièces justificatives) serait offerte aux entreprises ayant un local disponible afin de le conformer aux exigences du CPE.

